

## Marie Moret au préfet de l'Aisne, 29 octobre 1887

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908) ; Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)

Collation1 p. (94v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908) ; Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Marie Moret au préfet de l'Aisne, 29 octobre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44357>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [29 octobre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Proudhon, Victor \(1843-1907\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

## Description

Résumé Marie Moret donne son accord pour la délimitation d'un terrain qu'elle possède à Lesquelles et qui jouxte une propriété de l'Etat. Godin écrit qu'il la représente dans cette opération.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Lesquelles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Grise Familière 29 Octobre 1847

Monsieur le Préfet,

Je suis propriétaire d'un terrain  
appartenant à la propriété des moulins de  
Lesquielles, laquelle appartient à l'Etat.

Les agents de l'Etat m'ont exprimé  
le désir de fixer la limite entre la  
propriété de l'Etat et la mienne. D'un  
commun accord.

Je vous, en conséquence, vous informe  
que je suis toute disposée à procéder à cette  
opération, et vous prie de bien vouloir  
ordonner les mesures nécessaires à cette  
exécution.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,  
l'assurance de ma parfaite considération

je prie M. le Préfet — Marie Moret  
de bien vouloir porter attention  
à la présente demande une chargeant  
de représenter son affaire devant une juré  
dans les opérations de délimitation

Eden